

Syndicat Mixte à caractère Départemental d'Electricité du Gard

**Contrôle par échantillon de chantiers de
renouvellement et de renforcement en communes
urbaines**

RAPPORT

Mai 2010



Sommaire

Synthèse.....	4
Introduction.....	5
1. Organisation du concessionnaire.....	6
1.1 Valorisation des ouvrages	6
1.2 Les démarches et les modalités de la mise en immobilisation d'un bien.....	6
2. Etude d'un échantillon de chantiers sous MOA du concessionnaire.....	9
2.1 Présentation des dossiers.....	9
2.2 Délais de mise en immobilisation dans la base comptable.....	10
2.3 Cohérence des flux des données.....	11
2.4 Fiabilité de la valorisation des ouvrages	13
3. Valorisation des chantiers supportés par la collectivité ou les tiers	14
3.1 Du point de vue du concédant, la sous-valorisation des remises gratuites a les impacts suivants :	14
3.2 Valorisation des ouvrages remis gratuitement	14
Conclusion.....	16
Annexe : Détails de l'immobilisation des ouvrages.....	17

Synthèse

ERDF a la charge de tenir l'inventaire comptable de la concession. Dans le cadre du contrôle de la gestion du patrimoine de la concession, le Syndicat Mixte à caractère Départemental d'Electricité du Gard (SMDE30) a souhaité une étude sur l'intégration dans l'inventaire comptable des ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.

Pour ce faire, un échantillon de 10 dossiers de travaux de renforcements a été constitué : 3 opérations font suite aux plaintes de clients et 7 à des contraintes de tension détectées sur la GDO. Il s'agit d'analyser la qualité de la gestion des flux patrimoniaux par le concessionnaire en vérifiant la bonne intégration des ouvrages mis en service et hors service dans les outils de gestion technique et comptable.

Les principaux points positifs et négatifs identifiés par la mission sont les suivants :

Délais de mise en immobilisation dans la base comptable

- Le délai de mise à jour de la base comptable varie de 9 à 229 jours avec une moyenne de plus de 2 mois sur l'ensemble des dossiers analysés ;
- Pour la dizaine de chantiers, le délai d'enregistrement dans la base comptable de plus de 3 mois s'élève à 38%, ce qui est assez élevé.

Fiabilité des informations immobilisées

- L'analyse a montré un bon niveau de fiabilité des immobilisations en ce qui concerne les ouvrages posés ;
- Dans 3 cas sur 8, des incohérences sur les linéaires déposés et les quantités retirées dans la base comptable ont été constatées.

Valorisation des chantiers sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire

- Sur l'ensemble des affaires de l'échantillon, le montant total des coûts réels des ouvrages correspond à 99,5% du montant total des valeurs brutes immobilisées ;
- Au vu des fiches de suivi des inventaires comptables, la pose est globalement bien prise en compte dans les inventaires mais la dépose est parfois moins satisfaisante.

Il est regrettable que le document sur le barème ou le canevas technique utilisé pour valoriser les remises gratuites du 1er janvier 2008 au 1er janvier 2009 n'ai pas été communiqué par le concessionnaire. Ce document est nécessaire à l'étude comparative de la valorisation des opérations selon la maîtrise d'ouvrage.

Introduction

Comme le rappellent régulièrement les Chambres régionales des comptes, les collectivités concédantes sont tenues de connaître et de suivre leur patrimoine. Pour cela, les syndicats d'électricité ne peuvent se contenter des informations produites par le concessionnaire à l'occasion de la publication du compte-rendu annuel d'activité (CRAC).

C'est bien par l'exercice du contrôle que les Syndicats d'électricité peuvent aller au fond des choses et rendre des comptes aux usagers, conformément aux articles L1411-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Rappelons qu'en matière patrimoniale, les autorités concédantes ont constaté depuis près de 10 ans une qualité assez dégradée de l'inventaire d'EDF. Les contrôles menés par l'AEC mettent régulièrement en évidence des incohérences entre les bases de données du concessionnaire malgré le travail de réconciliation des inventaires effectué en 2003. Les enjeux ne sont pas neutres puisqu'ils touchent à la fidélité des outils par rapport à la réalité physique, à la juste prise en compte des efforts de financement des parties, et à la fiabilité du compte des droits du concédant.

Le présent rapport rend compte de la fiabilité des mises en inventaire de 10 affaires réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.

Le contrôle s'est déroulé dans les locaux d'EDF Gaz de France Distribution à Nîmes en présence de chargés d'affaires du concessionnaire. Pour chaque chantier, conformément à la demande du Syndicat, le concessionnaire avait préparé :

- Les plans de chacune des affaires ;
- Les fiches indiquant les caractéristiques techniques des ouvrages à mettre en service et des ouvrages à retirer (fiches "Ing-e-pilot") ;
- Les montants prévisionnels des travaux dans les fiches de décisions d'investissements et les montants effectivement dépensés par ERDF (présentés par le chargé d'affaire lors du contrôle).

Les fiches de mise en inventaire comptable des affaires analysées ont été fournies sous format électronique après la mission sur site.

1. Organisation du concessionnaire

Dans cette partie, il s'agit de rappeler les principes comptables et de dresser le cadre réglementaire qui régit le patrimoine en concession.

1.1 Valorisation des ouvrages

Lorsque le concessionnaire est maître d'ouvrage, le chargé d'affaires immobilise les affaires au coût réel.

Dans le cas où une partie du chantier est financée par un tiers, ERDF valorise et immobilise les ouvrages mis en service selon les coûts qu'il aurait subi en tant que maître d'ouvrage. Pour ce faire, un "canevas technique" est utilisé dont le but est de représenter les coûts moyens supportés par ERDF. L'application du canevas technique est compliquée, surtout lorsqu'il s'agit de chiffrer une affaire sans avoir suivi le chantier du début à la fin.

1.2 Les démarches et les modalités de la mise en immobilisation d'un bien

Le concessionnaire utilise deux outils (bases de données) pour décrire le patrimoine concédé :

- un outil servant à l'exploitation technique et à la description physique des réseaux ;
- un outil servant à la traduction comptable des ouvrages concédés.

Ainsi, les informations communiquées par le concessionnaire dans son compte-rendu annuel d'activité proviennent de :

- la base de données techniques lorsqu'il s'agit de linéaires ou d'effectifs ;
- la base de données comptables lorsqu'il s'agit de valorisation du patrimoine.

Le concessionnaire a procédé au cours de l'exercice 2003 au rapprochement de ses bases de données, ce qui a permis d'améliorer leur cohérence, sans toutefois résoudre tous les problèmes (notamment pour le réseau BT et les postes de transformation HTA/BT). Afin d'éviter de nouvelles divergences d'inventaires, le concessionnaire a remanié ses procédures de traitement des flux patrimoniaux, en développant l'interaction des bases techniques et comptables.

Dans la pratique la procédure est la suivante :

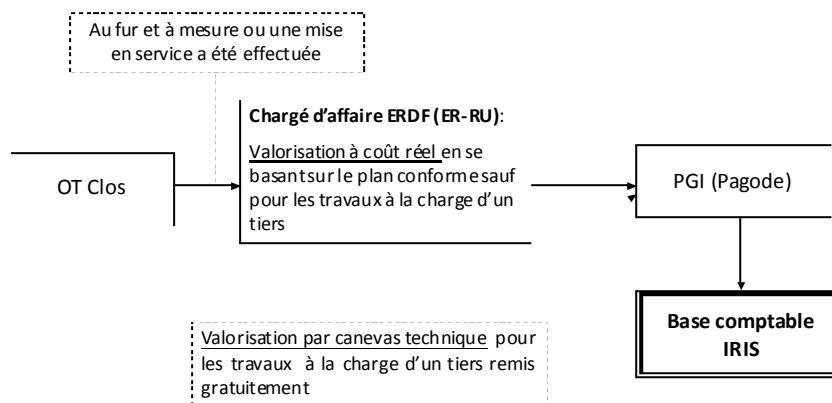
La gestion des chantiers est assurée par une base de suivi technique des affaires. À chaque chantier correspond un ordre de travail (OT). Lorsque le chantier est considéré comme définitivement terminé, que son coût final en est connu, son ordre de travail est clos. Comme le concessionnaire doit immobiliser les ouvrages au coût réel, la valeur brute de l'inventaire comptable doit être égale à la valeur indiquée sur l'OT clos.

Une fois l'ouvrage réceptionné, les éléments techniques et comptables sont enregistrés aux bases technique et comptable.

Les paragraphes qui suivent décrivent synthétiquement le cheminement des flux patrimoniaux à partir des travaux jusqu'à la base comptable. C'est la fiabilité de ce flux qui garantit la bonne valorisation des biens concédés.

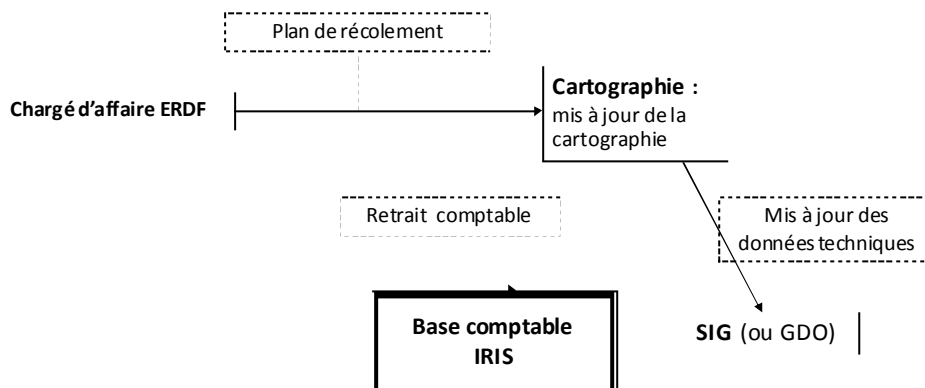
1.2.1 Mise en immobilisation des ouvrages localisés

Au fur et à mesure de la mise en service des ouvrages, le chargé d'affaire ERDF peut valoriser le chantier à coût réel dans l'application appelée "**Pagode (PGI)**" qui déverse à son tour les montants des ouvrages dans la base comptable appelée **IRIS**. Dans le cas où une partie du chantier est financée par un tiers (collectivité ou un lotisseur) et remise gratuitement au concessionnaire, celle-ci est valorisée dans la base comptable en utilisant le "canevas technique simplifié".



1.2.2 Cas des déposes des ouvrages

La dépose des ouvrages est assurée par le service "Cartographie". A partir d'un plan de récolement envoyé par le chargé d'affaire ERDF, le cartographe procède à la suppression du tronçon dans la base cartographique mettant à jour, à son tour, l'outil technique et l'outil comptable.



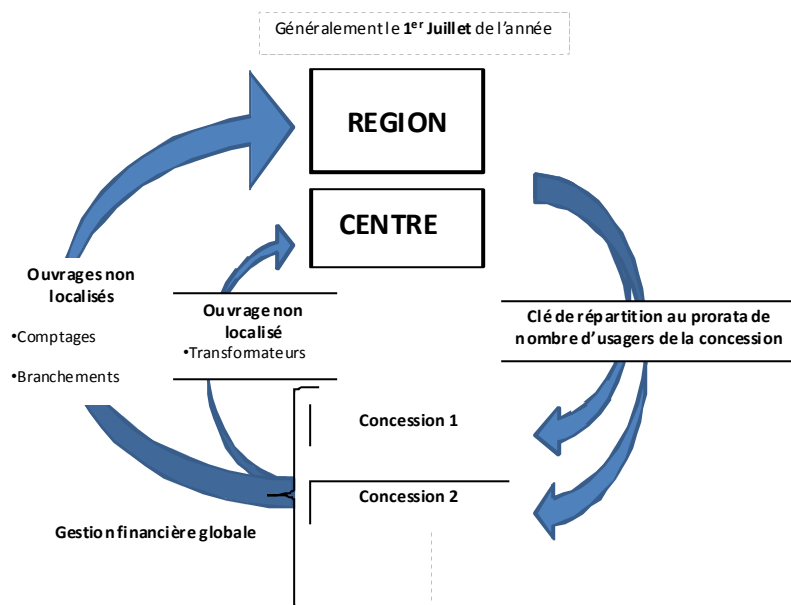
1.2.3 Mise en immobilisation des ouvrages non localisés

Un changement dans le traitement des ouvrages non localisés a eu lieu à partir du début de l'exercice 2007 :

- Jusqu'à fin 2006 : les ouvrages non localisés étaient gérés par centre. Les valeurs d'actifs étaient attribuées aux différentes concessions gérées par le centre au prorata du nombre d'utilisateurs de chacune d'elles. Si une concession était gérée par plusieurs centres, la somme des parts calculées sur chaque centre était effectuée.
- A partir de 2007, l'immobilisation des branchements et compteurs a été régionalisée. Les mises en service de branchements et compteurs viennent donc se déverser dans une base comptable régionale ; la répartition par concession est ensuite effectuée via une clé assise sur le nombre d'utilisateurs de la concession. Il n'y a pas eu de traitement

rétroactif sur les ouvrages non localisés suite au changement de maille. Par ailleurs, le traitement des transformateurs reste encore effectué à la maille Centre (logique technique).

Par ailleurs, les branchements et compteurs sont dorénavant affectés à une commune fictive représentant la concession, et à laquelle est associée une date de fin de concession (mai 2024 dans le cas du SMDE30). A cette commune est affectée la clé de répartition correspondant à la concession, et à partir de laquelle sont calculées les valorisations des branchements et compteurs :



Par ailleurs, deux cas se présentent concernant l'enregistrement des branchements :

- Un ETI branchement est affecté et apparaît dans l'enregistrement comptable d'une affaire lorsque celui-ci est réalisé simultanément au chantier ;
- Les branchements sont suivis en masse financière et rattachés à des codes INSEE fictifs lorsqu'ils sont réalisés sur un réseau existant ou s'ils sont non simultanés au chantier ; ils n'apparaissent alors pas dans la restitution comptable.

2. Etude d'un échantillon de chantiers sous MOA du concessionnaire

La collectivité a sélectionné 10 opérations de renouvellement et de renforcement sous maîtrise d'ouvrage ERDF.

Pour chaque dossier, il s'agit d'analyser le respect des délais d'enregistrement des chantiers, la valorisation et la bonne immobilisation des ouvrages dans base comptable. Le choix de l'échantillon à analyser consiste à sélectionner des chantiers de renforcement et de renouvellement.

2.1 Présentation des dossiers

Parmi les 10 dossiers sélectionnés par le SMDE30, 8 ont été analysés. Le **dossiers (n°8 et 9)** concernaient respectivement des travaux qui sont encore en cours d'exécution et d'étude lors du contrôle.

N° Dossier	Référence ERDF	Commune	Type de Travaux	Régime	Commentaires
1	D325/000730	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	Renforcement suite à des plaintes clients	Urbaine	
2	D325/000747	ALES	Renforcement données GDO	Urbaine	
3	D325/004570	SAINT-PRIVAT-DES-VEUX	Renforcement suite à une plainte client	Urbaine	
4	D325/018350	ALES	Renforcement données GDO	Urbaine	
5	D325/021692	SAINT-JEAN-DU-GARD	Renforcement données GDO	Urbaine	
6	D325/025488	MOLIERES-CAVALAC	Renforcement données GDO	Urbaine	
7	D325/026893	CLARENSAC	Renforcement données GDO	Urbaine	
8	D325/031122	SAINT-JEAN-DU-PIN	Renforcement données GDO	Urbaine	Travaux en cours
9	D325/039632	BEUCAIRE	Renforcement données GDO	Urbaine	Dossier en étude
10	D325/D65024	LE VIGAN	Renforcement suite à une plainte client	Urbaine	

Les 10 dossiers sélectionnés comprennent :

- 3 renforcements BT suite à plaintes clients (n° 1, 3 et 10) ;
- 7 renforcements BT suite à des contraintes de tension détectées sur la GDO (n° 2, 4, 5, 6, 7,8 et 9).

Lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 29 novembre 2009 dans les locaux d'EDF Gaz de France Distribution à Nîmes, les éléments suivants ont été étudiés :

- Les plans de chacune des affaires ;
- Les fiches indiquant les caractéristiques techniques des ouvrages à mettre en service et des ouvrages à retirer (fiches "Ing-e-pilot") ;
- Les montants prévisionnels des travaux dans les fiches de décisions d'investissements et les montants effectivement dépensés par ERDF (présentés par le chargé d'affaire lors du contrôle).

Remarque : les mouvements vers la base comptable (fiches IRIS), sur toutes les affaires, ont été communiqués ultérieurement par le concessionnaire suite à la demande complémentaire. Il manquait un fichier sur le dossier n°8. Selon le concessionnaire ce dossier porte sur un ouvrage mis en exploitation en novembre 2009, avec un début de chantier fin 2008. Les documents concernant l'affaire n°9 n'était pas disponibles puisqu'elle est en cours d'exécution (l'étude étant datée d'octobre 2009).

2.2 Délais de mise en immobilisation dans la base comptable

Le tableau suivant indique, pour chaque opération, la date de mise en service (MES), la date de mise en immobilisation correspondant à la date d'un premier enregistrement comptable d'un ou des ouvrages du chantier et le délai de l'enregistrement dans la base comptable par rapport à la date de mise en service.

N° Dossier	Référence ERDF	Commune	Date de mise en service	Date de l'immobilisation	Délai de l'enregistrement dans la base comptable (jour)
1	D325/000730	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	30/09/2008	01/12/2008	61
2	D325/000747	ALES	01/05/2009	12/05/2009	11
3	D325/004570	SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX	11/03/2008	20/03/2008	9
4	D325/018350	ALES	25/09/2008	09/10/2008	14
5	D325/021692	SAINT-JEAN-DU-GARD	28/05/2009	18/09/2009	110
6	D325/025488	MOLIERES-CAVAILLAC	11/02/2009	12/05/2009	91
7	D325/026893	CLARENSAC	29/05/2009	08/07/2009	39
8	D325/031122	SAINT-JEAN-DU-PIN	04/12/2009	Tra vau x en cours	
9	D325/039632	BEUCAIRE	Dossier en étude		
10	D325/D65024	LE VIGAN	20/02/2008	09/10/2008	229

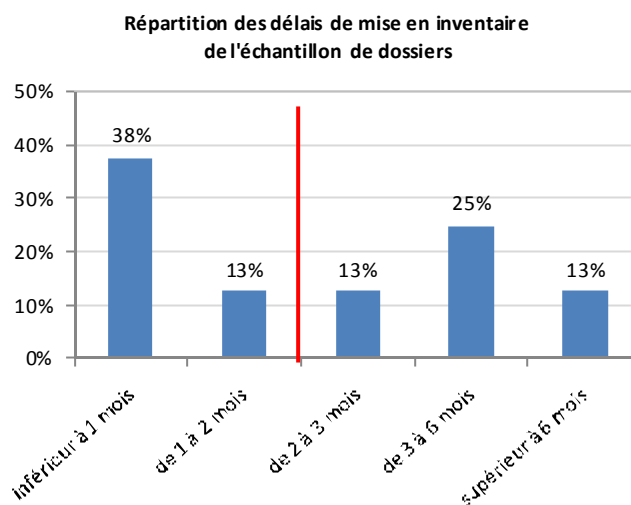
Les immobilisations associées au dossier n°8 n'ont pas encore été réalisés car cette opération n'est pas finalisée.

Sur les 8 affaires dont les dates de mis en service et de l'enregistrement comptable ont été disponibles :

- 3 ont été immobilisées dans un délai inférieur à 1 mois (dossier n° 2, 3, et 4) ;
- 1 dans un délai de 1 à 2 mois (dossier n°7) ;
- 1 dans un délai de 2 à 3 mois (dossier n° 1) ;
- 2 dans un délai de 3 à 6 mois (dossier n° 5 et 6) ;
- 1 dans un délai supérieur à 6 mois (dossier n° 10).

On rappelle que l'objectif interne du concessionnaire en termes de délai de mise à jour de la base comptable est de 2 mois.

Le délai moyen observé sur l'ensemble des dossiers est de 2,3 mois ; il varie de 9 à 229 jours. En termes de proportion des opérations mises en inventaires, l'échantillon étudié montre une disparité des délais :



Si 38% des opérations ont été enregistrées dans l'inventaire comptable dans un délai d'un mois, 25% concernent les cas où le délai est de 3 à 6 mois. Plus de 50% n'ont été enregistrés qu'au-delà de 2 mois.

Ce qui veut dire que, pour un échantillon d'une dizaine de chantiers, le délai d'enregistrement dans la base comptable de plus de 3 mois est assez élevé.

Il faut préciser que, les délais d'enregistrement n'ont pas d'influence sur les dates de début d'amortissement des ouvrages qui correspondent aux dates de mise en service enregistrées. Mais, des délais trop longs pourraient avoir un impact sur la qualité et l'exhaustivité des inventaires comptables.

2.3 Cohérence des flux des données

2.3.1 Les linéaires

Pour chaque chantier, des vérifications des quantités sur le plan de récolement et les quantités observées dans la base comptable ont été effectuées pour les ouvrages posés et déposés.

N° Dossier	Référence ERDF	Commune	Linéaire posé (base technique)	Linéaire posé (base comptable)	Linéaire déposé (base technique)	Linéaire déposé (base comptable)	
1	D325/000730	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	462 m (Alu 150 Aérien Isolé)	462 m Aérien Isolé	305 m (Cu 48 et Cu 14)	348 m Aérien nu 57 m Aérien Isolé	
2	D325/000747	ALES	142 m (Alu 150 Aérien Isolé)	142 m Aérien Isolé	425 m (Cu 59, Cu 48)	Pas de retrait	
3	D325/004570	SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX	70 m (Alu 150 Aérien Isolé)	72 m Aérien Isolé	72 m (Cu 14)	72 m Aérien Isolé	
4	D325/018350	ALES	336 m (Alu 70 aérien isolé) 29 m (Alu 150 souterrain)	354 m Aérien Isolé 20 m Souterrain	354 m (Cu Aérien) 29 m (souterrain)	29 m Aérien Isolé	
5	D325/021692	SAINT-JEAN-DU-GARD	96 m (Alu 240 Souterrain) 50 m (Alu 150 Aérien Isolé)	46 m Souterrain 50 m Aérien	90 m (Alu 95 Souterrain) 35 m (Alu 70 Aérien Isolé)	Pas de retrait	
6	D325/025488	MOLIERES-CAVAILLAC	595 m (Alu 150 Aérien Isolé) 162 m (Alu 70 Aérien Isolé)	595 m Aérien Isolé 162 m Aérien isolé	371 m (Cu 35) 330 m (Alu 70)	695 m Aérien Isolé	
7	D325/026893	CLARENSAC	61 m (Alu 240 Souterrain) 280 m (Alu 150 Aérien Isolé) 55 m (Alu 70 Aérien Isolé)	61 m Souterrain 280 m Aérien Isolé 55 m Aérien Isolé	55 m (Alu 150 Souterrain) 35 m (Alu 35 Aérien Isolé)	50 m Souterrain 208 m Aérien Isolé 99 m Aérien Isolé	
8	D325/031122	SAINT-JEAN-DU-PIN	Travaux en cours				
9	D325/039632	BEUCAIRE	Dossier en étude				
10	D325/D65024	LE VIGAN	280 m (Alu 150 Aérien Isolé)	280 m Aérien Isolé	280 m (T35) 200 (T70 Aérien Torsadé)	443 m Aérien Isolé	

- En ce qui concerne **les poses**, le flux est plutôt satisfaisant sur l'ensemble des opérations, les linéaires de réseaux (selon leurs technologies) posés consultés dans les fiches de suivi des travaux du concessionnaire correspondent globalement à ceux enregistrés dans la base comptable. Ceci expliqué par le fait que les quantités sont mises en immobilisation vers la base IRIS après validation du chargé d'affaire qui a suivi le chantier.
- En ce qui concerne **les déposes**, les erreurs sont nombreuses. Les quantités (retraits) envoyées vers la base comptable sont issues de l'application "Cartographie" (cf paragraphe 1.2.2). Le chargé d'affaire "cartographie" qui n'a pas suivi le dossier se base sur le plan de récolement pour alimenter sa base cartographique. Ainsi, des erreurs proviennent souvent des écarts entre le plan de récolement et les données inscrites dans la cartographie. Quand les erreurs de cartographie sont corrigées, la base comptable, qui lui est liée, évolue dans le même sens.

Les remarques suivantes ont été constatées dans les dossiers étudiés:

- **n° 2 (Alès) et 5 (Saint-Jean-du-Gard)** : les linéaires déposés dans le plan de récolement n'ont pas été retirés de l'inventaire comptable ;

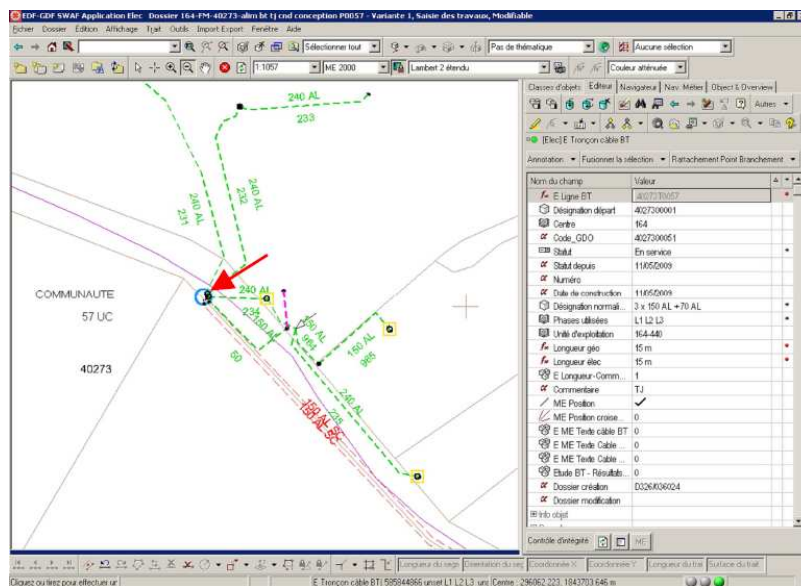
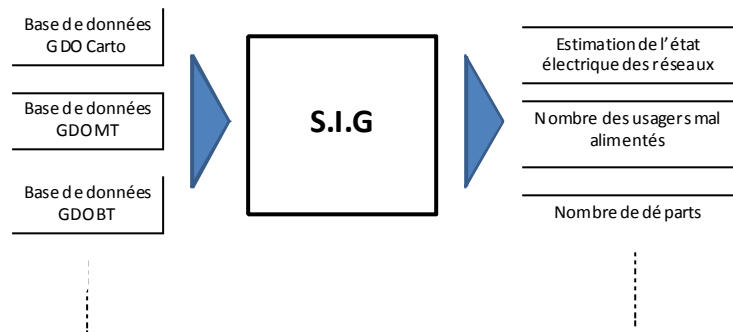
- n° 4 (Alès) : seulement 29 mètres de dépose (Aérien Isolé) ont été retirés de l'inventaire comptable alors qu'il ya encore une dépose de 354 m de réseaux aériens.

En résumé, si la pose est généralement bien prise en compte dans les inventaires, la dépose est moins satisfaisante, ce qui explique une bonne part de la divergence entre les bases technique et comptable constatées sur les concessions suivies par AEC.

2.3.2 Vérification de l'intégration dans le nouvel outil SIG

Le SIG ou Système d'Information Géographique permet de stocker, intégrer, manipuler, visualiser et analyser des informations géographiques. Pour le concessionnaire, ce nouvel outil est indispensable non seulement dans le cadre des études de travaux, mais également de gestion patrimoniale des réseaux de distribution. C'est une interface entre la cartographie et la gestion physique et référencée des différents chantiers (pose et dépose), pour plus de synergie et d'acuité, notamment dans le cadre de la meilleure gestion de réseau de distribution d'électricité.

Les différents outils GDO (GDO Carto, GDO MT, GDO BT) sont désormais intégrés dans ce nouvel outil. Après le basculement total des données dans ces outils, toutes les données sont entrées dans SIG par le chargé d'affaire. L'intérêt de cette application tient à son aptitude de centraliser toutes les données (ouvrages, consommations, information géographique) au niveau national, des différentes simulations de réseau et des estimations des états de réseaux (départs mal alimentés, nombre des usagers mal alimentés, etc...).



Source : ERDF

Le SIG reprend l'ensemble des fonctions de l'outil historique et permet notamment de visualiser les caractéristiques des ouvrages comme le montre la capture d'écran ci-dessus.

Les données concernant les ouvrages mis en services et mis hors services devraient donc être intégrées dans SIG. Ainsi, une vérification a été effectuée sur deux dossiers (**n°6 et n°10**) afin de vérifier la prise en compte des ouvrages mis en service et hors service dans cet outil. **La vérification a été concluante dans les deux cas aussi bien pour les ouvrages posés que les ouvrages déposés.**

2.4 Fiabilité de la valorisation des ouvrages

Le concessionnaire immobilise les ouvrages qu'il finance au coût réel.

Les fiches "Ing-e-pilot" dans lesquels sont inscrits la décomposition des coûts par unité des ouvrages ont été consultées lors de la mission sur site tandis que les fiches d'inventaire comptable pour chaque affaire ont été communiquées ultérieurement.

Ainsi, l'analyse qui suit a consisté à comparer les montants immobilisés par ERDF (issus des extraits de la base comptable) et les montants du coût réel de l'affaire (issus des fiches de suivi des travaux).

N° Dossier	Référence ERDF	Commune	Coût réels de l'affaire (€ HT)	Montants des dépenses ERDF (€ HT)
1	D325/000730	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	24 606	24 606,1
2	D325/000747	ALES	12 316	12 831,5
3	D325/004570	SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX	1 011	1 011,3
4	D325/018350	ALES	11 440	11 439,7
5	D325/021692	SAINT-JEAN-DU-GARD	4 754	4 753,1
6	D325/025488	MOLIERES-CAVAILLAC	23 885	23 884,3
7	D325/026893	CLARENSAC	15 164	15 163
8	D325/031122	SAINT-JEAN-DU-PIN	Travaux en cours	
9	D325/039632	BEAUCAIRE	Dossier en étude	
10	D325/D65024	LE VIGAN	12 272	12 271,8

Parmi les dossiers sélectionnés, **aucun dossier de l'échantillon de dossier ne fait l'objet des travaux de tiers remis gratuitement.**

L'analyse a fait ressortir que, la valeur brute immobilisée correspond au coût réel indiqué dans le document de suivi des travaux présenté lors du contrôle sur l'ensemble des affaires de l'échantillon à l'exception du dossier n° 2.

En se basant sur les données du document issu des fiches de suivi des travaux présentées par le chargé d'affaire ERDF, le montant total des coûts réels des ouvrages des 8 affaires de l'échantillon correspond à 99,5% du montant total des valeurs brutes immobilisées (105 448 € immobilisés pour 105 961 € de coût).

Au regard de ce que nous observons dans d'autres concessions, la fiabilité des informations enregistrées est satisfaisante pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire dans les communes urbaines.

3. Valorisation des chantiers supportés par la collectivité ou les tiers

3.1 Du point de vue du concédant, la sous-valorisation des remises gratuites a les impacts suivants :

- À la fin de la concession, ou en cas de sortie anticipée, le concessionnaire est redevable de l'amortissement cumulé des biens financés par l'autorité concédante et les tiers. Si le SMDE30 finance, 20 ans avant la fin de la concession, un ouvrage de 20 k€ qui s'amortit sur 40 ans (lignes), le concessionnaire lui est donc redevable, pour cet ouvrage, de 10 k€. En revanche, si l'ouvrage est immobilisé à 15 k€, le SMDE30 ne touchera que 7,5 k€. Plus le temps passe, moins l'enjeu de valoriser correctement les remises gratuites est important. En effet, plus le temps passe, moins les ouvrages à construire seront amortis à la fin de la concession. Et moins la décote aura d'influence. En d'autres termes, le vrai enjeu pour le SMDE30 serait de changer rétrospectivement la valeur des ouvrages déjà immobilisés. A défaut d'une telle révolution, un changement de pratiques serait d'autant plus bénéfique pour la collectivité qu'il interviendrait tôt ;
- Le concessionnaire est en charge du renouvellement des ouvrages (sauf en cas de renforcement). À cet effet, il doit constituer des provisions pour renouvellement. Pour un bien totalement amorti, la provision pour renouvellement constituée est égale à la valeur de remplacement du bien, moins la valeur brute. Or, la valeur de remplacement (VR) est directement calculée à partir de la valeur brute (VB) de l'ouvrage. On a $VR = \alpha n VB$, où αn est un coefficient qui caractérise l'évolution des coûts sur les n dernières années, pour l'ouvrage en question. Pour un bien totalement amorti, la provision pour renouvellement (PR), est donc égale à $VR - VB = (n - 1) VB$. La provision pour renouvellement est donc directement proportionnelle à la valeur brute. Or, en fin de concession, les provisions pour renouvellement des ouvrages non remplacés reviennent au concédant. Par ailleurs, pour les ouvrages remplacés, la provision pour renouvellement utilisée est considérée comme un financement du concédant. Dans tous les cas, la provision pour renouvellement revient donc bien au concédant, et la sous-valorisation d'un ouvrage conduit à la minimiser ;

3.2 Valorisation des ouvrages remis gratuitement

Le SMDE30 souhaitait une simulation de la valorisation des opérations échantillonnées si elles avaient été supportées par le pétitionnaire. Pour ce faire, le barème ou canevas technique utilisé pour valoriser les remises gratuites du 1er janvier 2008 au 1er janvier 2009 sur la concession du Gard était nécessaire mais ce document n'a pas été communiqué. Ce document a fait l'objet d'une demande complémentaire puisqu'il n'était pas disponible lors de la mission sur site. Selon le concessionnaire ce document n'est pas diffusable.

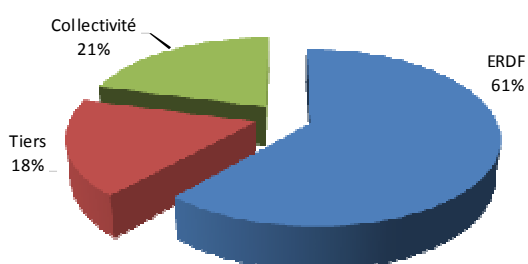
La comparaison entre les coûts de chantiers valorisés par le concessionnaire et les coûts calculés en utilisant le barème de valorisation des remises gratuites n'a pas été possible dans ce rapport.

Néanmoins, certains éléments sur l'origine du financement des ouvrages mis en immobilisation durant l'exercice étudié permettent d'avoir une image de la valorisation des ouvrages financés par des tiers.

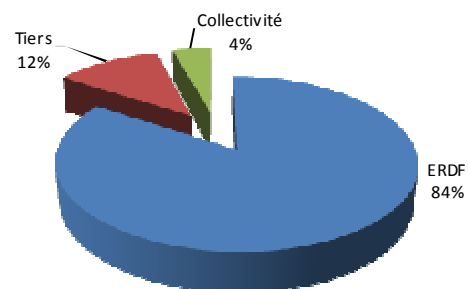
Ainsi, selon les données communiquées par ERDF, il y aurait eu 41 millions d'euros d'ouvrages immobilisés en 2008 sur la concession du SMDE30 qui se répartiraient comme suit entre les différents financements :

Montant immobilisé par type d'ouvrage et origine du financement durant l'exercice 2008 SMDE30			
	Ouvrages localisés	Ouvrages non localisés	TOTAL
ERDF	18 856,08	9 186,41	28 042,47
Tiers	5 445,48	1 258,65	6 704,13
Collectivité	6 374,95	453,10	6 828,05
TOTAL	30 676,52	10 898,16	41 574,70

Répartition du financement des ouvrages localisés immobilisés en 2008 SMDE



Répartition du financement des ouvrages non localisés immobilisés en 2008 SMDE



Il ressort des graphiques ci-dessus que parmi les ouvrages immobilisés en 2008 :

- 39% d'ouvrages localisés ont été financés par des tiers ;
- 16% d'ouvrages non localisés ont été financés par des tiers.

Conclusion

En comparaison avec les autres concessions qu'il nous a été donné de contrôler, la situation rencontrée lors cette étude de chantiers sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire est plutôt satisfaisante :

- Le délai moyen d'immobilisation de 2,3 mois observé pour les opérations sous MOA ERDF semble raisonnable ;
- Les ouvrages mis en service et hors service sont bien suivis dans l'outil de gestion de travaux ;
- La prise en compte dans l'inventaire comptable des linéaires de réseaux posés est satisfaisante ;
- Les erreurs observées sont dans la plupart des cas dus à des erreurs de lectures ou de saisies ponctuelles, et non d'une procédure erronée ;
- Le montant total des coûts réels des ouvrages des 8 affaires de l'échantillon correspond à 99,5% du montant total des valeurs brutes immobilisées pour les affaires ERDF ;

L'attention du Syndicat est attirée sur les points suivants :

- La proportion des délais de mis à jour de l'inventaire comptable supérieurs à 3 mois est non négligeable au vu des 8 dossiers analysés ;
- Dans 3 cas sur 8, des incohérences sur les linéaires déposés et les quantités retirées dans la base comptable ont été constatées.

Le concessionnaire n'a pas transmis le barème de valorisation des remises gratuites, une partie de l'étude souhaitée par la collectivité n'a pas pu être réalisée.

Annexe : Détails de l'immobilisation des ouvrages

N° Dossier	Référence ERDF	Commune	Coût réels de l'affaire (€ HT)	Montants des dépenses ERDF (€ HT)	Canalisation BT - aérien isolé (€ HT)	Canalisation BT - aérien éclairage (€ HT)	Canalisation BT - souterrain (€ HT)	Mise en service remise gratuite (€ HT)	Mis en hors service (€ HT)
1	D325/000730	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	24 606	24 606,1	24 606,1				- 1 809,6
2	D325/000747	ALES	12 316	12 831,5	12 831,5				-
3	D325/004570	SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX	1 011	1 011,3	1 011,3				- 343,5
4	D325/018350	ALES	11 440	11 439,7	8 690,3		2 749,4		- 223,3
5	D325/021692	SAINT-JEAN-DU-GARD	4 754	4 753,1		863,6	3 889,5		-
6	D325/025488	MOLIERES-CAVAILLAC	23 885	23 884,3	23 884,3				- 5 306,3
7	D325/026893	CLARENSAC	15 164	15 163,2		7 817,7	7 345,5		- 3 201,0
8	D325/031122	SAINT-JEAN-DU-PIN			Travaux en cours				
9	D325/039632	BEUCAIRE			Dossier en étude				
10	D325/D65024	LE VIGAN	12 272	12 271,8	12 271,8				- 3 910,0